

FLASH INFOS BRIE



Numéro 5- Juillet / Aout 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 04 Février à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 29 Janvier 2016

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mrs Jean-Paul DARGENT et Jacques NAILLON qui s'étaient excusés.

Ordre du jour :

- Convention conseil départemental entrées charretières,
- Tarif location salle des fêtes,
- Travaux et projets 2016,
- Questions diverses

La séance proclamée ouverte, Mr le Maire procède à la lecture d'un courriel qu'il a reçu, le jour même, émanant de Mr CEZILLE, dans lequel ce dernier demande à prendre la parole lors du conseil de ce soir. Avec l'accord de l'assemblée, il lui est accordé la parole.

Mr CEZILLE déclare que les comptes rendus de conseil qui ont été publiés dans le bulletin municipal le cite expressément, or ses revendications ne concernent pas tant l'application de la TVA de la facturation eau mais plutôt l'application d'un tarif de 2015 pour une consommation de 2014.

Après renseignements pris auprès de la Trésorerie, il s'avère qu'une annulation partielle de mandat est possible mais qu'il n'y a pas de recouvrement pour les sommes inférieures à 8 euros.

Mr le Maire reprend la parole et déclare que cette façon de facturer existe depuis des années, alors même que Mr CEZILLE faisait parti du conseil municipal et qu'il n'y avait eu aucune remarque jusqu'alors.

Ceci étant, il a été décidé fin 2015 de fixer le prix applicable en 2017. La facturation de l'eau est désormais calquée sur l'année civile.

1/ Remerciements

Mr le Maire adresse divers remerciements : tout d'abord, l'arbre de Noël s'est bien déroulé, et les enfants ont été gâtés. Ensuite, Mr le Maire remercie le Capitaine PATOU de la gendarmerie ainsi que les habitants du village qui se sont mobilisés pour le dispositif "Participation Citoyenne" qui a rencontré un vif succès. Par ailleurs, en ce qui concerne la cérémonie des vœux, l'accent est mis sur l'implication de chacun ; de même pour le flash info il y a une bonne collaboration de l'équipe et merci également à Tristan pour son implication. Enfin et comme toujours, merci au comité des fêtes, il faut continuer ainsi.

2/ Convention du Conseil Départemental pour les entrées charretières

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait été étudié la réfection de l'entrée charretière des Transports LOCATELLI, le devis avait été jugé trop élevé. Un autre devis a donc été établi par la société EIFFAGE, les travaux consistent en la création d'un caniveau en enrobé sur 11 mètres de long et 1,50 mètre de large, pour un montant de 3 420,00 euros HT, soit 4 104,00 euros TTC.

Toutefois, l'entrée se situant sur une route départementale, il convient d'avoir l'aval du Conseil Départemental.

En ce qui concerne les entrées charretière de chez Mr DAUDRE et Mr IDE, la réfection ne touchera pas au caniveau, les travaux seront réalisés par l'entreprise PICHARD, le montant s'élève à 3 228,30 euros HT, soit 3 873,96 euros TTC.

Après délibérations, les membres du conseil donne leur accord à l'unanimité des membres présents et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer les conventions nécessaires à la réalisation des travaux.

3/ Tarification location salle des fêtes en semaine

Mr le Maire rappelle que la tarification de la location de la salle des fêtes a fait l'objet d'une révision l'année dernière. Cependant aucune tarification n'est prévue pour une location à la journée

dans la semaine. Aussi, il est proposé, la tarification suivante : 50 euros la journée en semaine pour les habitants de BRIE et 100 euros pour les personnes extérieures au village.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

3/ Investissement 2016

a) Accessibilité

Il est rappelé que la demande de subvention DETR a été acceptée. L'année dernière, ce dossier dépendait de la compétence de voirie de la communauté de communes. Mais cette année, la communauté de communes a du repasser les marchés et ce n'est plus le cabinet VERDI qui a la compétence. De plus, l'accessibilité ne fait plus partie des compétences de la communauté de communes. Mr DANEL du cabinet VERDI a donc été recontacté car c'est lui qui avait monté le dossier. Un contrat a donc été établi en matière de maîtrise d'œuvre afin de finaliser le dossier accessibilité, il s'agit d'une prestation non-révisable, pour un montant de 2 800,00 euros HT, soit 3 360,00 euros TTC.

Il est précisé que la commission travaux se réunira le lundi 15 février à 9h00.

Après délibérations, le contrat est accepté à l'unanimité et pouvoir à Mr le Maire afin de signer tous les documents nécessaires.

b) Eclairage Public

Un tour du village a été fait et Mr THOMAS de la SICAE a adressé un devis qui fait état de l'installation de 16 lanternes d'éclairage public dans diverses rues du village et de 3 projecteurs sur la place de la Mairie, mais également l'implantation d'un candélabre à l'impasse de Labarre et le remplacement d'une vasque dans la ruelle Cochet ; le tout pour un total de 9 950,00 euros HT, soit 11 940,00 euros TTC. le remplacement de l'horloge de commande est prévu et offert par la SICAE.

Après délibérations, le devis est accepté par l'assemblée et les travaux seront inscrits au budget 2016.

c) Aménagement paysager du cimetière et de l'église, le devis avait été validé en 2015, les travaux sont confiés à l'entreprise COLVER, et débuteront dès que le temps le permettra. Il conviendra de voir avec l'entreprise ce qu'il est possible de faire comme aménagement dans la rue de Mesnil suite à la réfection des trottoirs.

d) Portes de l'église, l'entreprise DESSAUX va poser 2 panneaux en imitation portes pour les 2 portes inutilisées. l'entreprise DURACHTA, quand à elle, va décaper les autres portes et l'entreprise DESSAUX effectuera les finitions. le devis de l'entreprise DESSAUX s'élève à 766,00 euros HT, soit 9 19;20 euros TTC ; et celui de l'entreprise DURACHTA 1 437,82 euros HT soit, 1 581,60 euros TTC.

Accord à l'unanimité des membres présents, ces travaux seront inscrits au budget 2016.

e) Mur de l'église,

Le géomètre a effectué 4 relevés en 2015, il s'avère que le mur ne bouge pas. Le problème qui se pose désormais est que ce mur est un mur de soutènement de voirie qui dépend de la compétence de la communauté de communes, or le nouveau bureau d'études ne prend pas la maîtrise d'œuvre de ce type de travaux.

Mr le Maire doit donc s'entretenir avec Mr FRANCOIS, pour voir à quelle entreprise le dossier peut-il être confié.

f) Aménagement de la départementale, ce sujet va être abordé avec le nouveau bureau d'études.

La séance est levée à 20h45.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 17 Mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 10 Mars 2016

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mr Jean-Paul DARGENT qui s'était excusé.

Ordre du jour :

- Dossier accessibilité et demande de subventions
- Délibérations Fédération Départementale d'Energie (FDE)
- Questions diverses

1/ Délibérations FDE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de HAM sollicite son adhésion au sein de la FDE. Cette demande doit être approuvée par chacune des communes adhérentes à la fédération.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les communes peuvent mettre en place un service nécessaire à l'usage des véhicules électriques. La FDE, à laquelle adhère la commune, sollicite le transfert de compétence en matière de création et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques à son profit.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer à la FDE 80 la compétence de la commune.

2/ Dossier accessibilité et demandes de subvention

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de "mise en accessibilité" de la mairie et de l'école.

Afin de l'accompagner au mieux dans cette réalisation, la commune de BRIE a sollicité le bureau d'études "VERDI INGENIERIE" de SAINT-QUENTIN.

Il rappelle que cet investissement était déjà inscrit au budget 2015 mais qu'il n'a pu être finalisé du fait que la sécurité l'obligeant, les travaux doivent être réalisés pendant les vacances d'été.

Une DETR de 20 844 euros (arrêté du 26 août 2015) avait alors été accordée, sur la base du premier estimatif du bureau d'études d'un montant de 69 840 euros HT.

Monsieur le Maire présente le coût estimatif de ces travaux soit :

Estimatif "gros œuvre" VERDI : 64 480 euros HT

Devis "Forges du Hainaut" : 34 690 euros HT

Sous Total : **99 170 euros HT**

Bureau d'études VERDI : 2 800 euros HT

Total : 101 970 euros HT, soit 122 364 euros TTC.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la politique territoriale 2016 ce dossier est susceptible d'obtenir une aide du département de 25% plafonnée à 60 000 euros HT.

D'autre part, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, ce dossier pourrait être retenu par la Préfecture avec la condition d'un montant total maximum de subvention de 80%.

Le plan de financement prévisionnel s'établira donc de la façon suivante :

DETR 2015 :	20 844 euros
Conseil Départemental :	15 000 euros (25% d'un plafond de 60 000 euros)
Subvention état :	43 436 euros (43,8% de 99 170 euros)
Total :	79 280 euros
Fonds propres de la commune :	43 084 euros y compris la TVA
Montant total de l'investissement :	122 364 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, il sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local et celle du Département dans le cadre de la politique territoriale transitoire 2016.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

3/ Questions diverses

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dépose très prochaine de la cabine téléphonique de la commune.

2/ Les travaux d'aménagement paysager du Columbarium doivent être réalisés sous peu.

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 14 Avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 07 Avril 2016

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mme Olga RUTAR et de Mrs Francis HELAINE et Marc SAINTOT, ce dernier ayant donné pouvoir pour cette séance à Mr Jean-Paul DARGENT, tous excusés.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2015 de la commune
- Fiscalité locale (taux d'imposition)
- Vote du Budget Primitif 2016 de la commune
- Vote du Compte Administratif 2015 de l'eau
- Vote du Budget Primitif 2016 de l'eau
- Droit de chasse AFR
- Contribution du SIVOS
- Enquête publique relative à l'exploitation du parc éolien
- Questions diverses

La séance déclarée ouverte, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la suppression du CCAS.

1/ Suppression du CCAS

Monsieur le Maire énonce que depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRE, les communes de moins 1500 habitants ont la possibilité de supprimer leur CCAS et ce dans un but de simplification des démarches administratives. Monsieur le Maire insiste sur le peu d'écritures comptables passées pour le compte du CCAS. En cas de dissolution, les compétences et le budget du CCAS sont dévolus à la commune.

Après délibérations, il est voté, à l'unanimité des membres présents, la suppression du CCAS de BRIE.

2/ Droit de chasse de l'AFR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le CCAS percevait tous les ans la somme de 119 euros provenant de l'AFR de Brie ce qui correspondait au droit de chasse. Il convient de délibérer afin que ce soit maintenant la commune qui soit bénéficiaire de ce versement.

Après délibération, les membres du conseil décide d'octroyer un droit de chasse au profit de l'AFR de Brie moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 119,00 euros.

3/Vote du Compte Administratif 2015 de l'eau

Monsieur le Maire expose ce qui suit aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	- 57 600,03 €	0,00 €	82 166,11 €	0,00 €	24 566,08 €
Fonctionnement	107 501,47 €	57 600,03 €	36 243,90 €	0,00 €	86 145,34 €
TOTAL	49 901,44 €	57 600,03 €	118 410,01 €	0,00 €	110 711,42 €

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 de l'eau ainsi que le report de l'excédent au budget primitif 2015.

4/ Vote du Budget Primitif 2016 de l'eau

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget qui a été préparé pour l'année 2016 concernant l'eau :

En ce qui concerne la section fonctionnement :

DEPENSES

Charges à caractère général :	79 050,00 €
Charges financières :	2 795,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section :	30 100,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES</u> :	<u>111 945,00 €</u>

RECETTES

Produits de services	23 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 800,00 €
Résultat reporté :	86 145,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES</u> :	<u>111 945,00 €</u>

En ce qui concerne la section investissement :

DEPENSES

Immobilisations en cours :	50 950,00 €
Emprunts et dettes assimilées :	3 566,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 800,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES</u> :	<u>57 316,00 €</u>

RECETTES

Excédent de fonctionnement capitalisé :	10 100,00 €
Subventions d'investissement :	22 650,00 €
Excédent reporté :	24 566,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES</u> :	<u>57 316,00 €</u>

Après délibérations, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de voter le budget primitif pour l'année 2016 concernant l'eau.

5/ Vote du compte administratif 2015 de la commune

Monsieur le Maire expose ce qui suit aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	-15 099,97 €	0,00 €	- 188 227,85 €	0,00 €	- 203 327,82 €
Fonctionnement	642 424,25 €	15 099,97 €	85 330,94 €	0,00 €	712 655,22 €
TOTAL	627 324,28 €	15 099,97 €	- 102 896,91 €	0,00 €	509 327,40 €

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 de la commune ainsi que le report de l'excédent au budget primitif 2015.

6/ Fiscalité Locale (taux d'imposition)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'année dernière la municipalité avait choisi de ne pas augmenter la fiscalité directe locale. Il propose alors de faire de même pour cette année, sachant que le produit attendu est de 83 108,00 euros, se décomposant ainsi :

Taxe d'habitation :	48 500,00 euros
Taxe foncière (bâti) :	15 472,00 euros
Taxe foncière (non-bâti) :	11 952,00 euros
CFE :	7 184,00 euros

Après délibérations, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition, à l'unanimité.

7/ Vote du Budget Primitif 2016 de la commune

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget qui a été préparé pour l'année 2016 :

En ce qui concerne la **section fonctionnement** :

DEPENSES

Charges à caractère général :	371 165,00 €
Charges de personnel et frais assimilés :	53 100,00 €
Autres charges de gestion courante :	61 000,00 €
Virement à la section investissement :	250 819,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section :	6 071,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES :</u>	<u>742 155,00 €</u>

RECETTES

Produits des services et domaines :	1 400,00 €
Impôts et taxes :	151 316,00 €
Dotations et participations :	41 462,00 €
Autres produits de gestion courante :	12 000,00 €
Résultat reporté :	535 977,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES :</u>	<u>742 155,00 €</u>

En ce qui concerne la **section investissement** :

DEPENSES

Immobilisations incorporelles :	14 000,00 €
Immobilisations corporelles :	24 000,00 €
Immobilisations en cours :	240 137,00 €
Emprunts et dettes assimilées :	520,00 €
Résultat reporté :	202 404,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES :</u>	<u>481 061,00 €</u>

RECETTES

Subventions d'investissement:	20 844,00 €
Excédent de fonds capitalisés :	203 327,00 €
Virement de la section fonctionnement :	250 819,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	6 071,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES :</u>	<u>481 061,00 €</u>

Après délibérations, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de voter le budget primitif pour l'année 2016 concernant la commune.

9/ Contribution du SIVOS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Conseil Syndical du SIVOS a voté son budget pour l'exercice 2016.

La contribution pour la commune de Brie s'élève à 1 208,16 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le recouvrement de cette cotisation était budgétisée en 2015 et propose de le maintenir pour 2016.

Après délibérations, cette proposition est votée à l'unanimité des membres du Conseil.

10/ Enquête publique relative à l'exploitation du parc éolien

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant l'enquête publique relative à l'installation d'un parc éoliens sur le territoire des communes d'ABLAINCOURT-PRESSOIR, HYENCOURT-LE-GRAND, LICOURT, MARCHELEPOT et PERTAIN, comprenant 10 aérogénérateurs et deux postes de livraison.

La commune de BRIE est invitée à émettre un avis concernant l'implantation de ces éoliennes.

Monsieur le Maire souligne la présence dans ce périmètre de sites classés ou archéologiquement remarquables, une zone Natura 2000 mais aussi la dénaturation du paysage via la multiplication à outrance des projets éoliens. Le terme de « pollution visuelle » est employé.

Après délibérations, il est émis, à l'unanimité, un avis défavorable concernant l'implantation des éoliennes sur les communes d'ABLAINCOURT-PRESSOIR, HYENCOURT-LE-GRAND, LICOURT, MARCHELEPOT et PERTAIN.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 19 Mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2016

Étaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mrs Antoine DAUDRE et Paul PIERSON, tous deux excusés.

Ordre du jour :

- Devis et estimatifs pour investissements :
 - * surbaissés de bordure (Gastillon)
 - * parking rue de Saint Christ
 - * Trottoirs rue de Saint Christ
 - * Fossé entrée du village
 - * Accessibilité mairie-école
- Questions diverses

1/ Devis et estimatifs pour investissements

**** Trottoirs rue de Saint Christ***

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser des travaux de réfection des trottoirs de la rue de Saint Christ depuis la D1029 jusqu'à la sortie du village.

Le devis de l'entreprise PICHARD de DOUILLY (80) est présenté à l'assemblée, il comprend le décaissement, la mise en place d'un fond, l'émulsion ainsi que les entrées de chaque habitation en enrobé noir ; pour un montant HT de 35 755,13 euros, soit 42 906,16 euros TTC.

A noter, qu'à la demande du conseil départemental, il ne sera pas touché aux bordures et caniveaux existants afin de ne pas endommager la chaussée de la départementale 88.

Après délibérations, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et sollicite le conseil départemental en vue de l'établissement d'une convention et demande l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

**** Parking rue de Saint Christ***

Il est rappelé que le parking relève de la compétence de la communauté de communes. Monsieur le Maire présente donc l'estimatif du bureau d'études, étant ici précisé que le coût final pourra donc varier. Le montant des travaux s'élève à 4 880,00 euros HT, soit 5 856,00 euros TTC.

Après délibérations, les membres du conseil municipal accepte l'estimatif à l'unanimité.

**** Surbaissé rue du Gastillon***

Monsieur le Maire présente également l'estimatif du bureau d'étude, les travaux comprennent le terrassement, la voirie, les trottoirs et l'assainissement pour un montant de 4 390,00 euros HT, soit 5 268,00 euros TTC.

Après discussions, l'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

**** Fossé de la D 1029***

Monsieur le Maire rappelle que ce fossé n'est pas esthétique pour l'image du village et qu'il cause des nuisances aux riverains. Un projet est donc à l'étude avec la communauté de communes, il comprend la pose d'un busage et la pose d'un décanteur.

Les travaux comprennent le terrassement, la voirie, les trottoirs, l'assainissement et les espaces verts, le tout pour un montant de 35 395,00 euros HT, soit 42 474,00 euros TTC.

Étant ici précisé que l'estimatif final reste à venir. Il convient de se renseigner pour savoir si le busage peut être en plus gros diamètre et étudier la pose d'un second décanteur.

*** Accessibilité mairie-école**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes démarches qui ont été engagées par le bureau d'études VERDI afin d'aboutir au choix de l'entreprise.

Les dossiers ont été envoyés le 04 avril dernier pour un retour impératif le 12 avril à 12 heures, à 6 entreprises, à savoir : REVERSEZ (RANCOURT 80), PICHARD (DOUILLY 80), EIFFAGE (DOINGT FLAMICOURT 80), SCREG (HAM 80), SOVEBAT (HOLNON 02), DEL FABRO (LONGUEVAL 80).

Seules les entreprises EIFFAGE et la SCREG ont renvoyé le dossier mais pour un coût supérieur de 20 000 euros à l'estimatif du bureau VERDI.

Une procédure de négociation a été engagée avec ces 2 sociétés, avec des variantes portant les pavés et la confection du mur en briques.

Ces offres ont abouti au résultat final suivant : SCREG 70 527,05 euros HT, soit 84 632,46 euros TTC, et EIFFAGE 74 722,70 euros HT, soit 89 727,24 euros TTC. Selon les critères établis par le bureau d'études, la SCREG obtient ainsi 80/100 et EIFFAGE 79,09/100.

Après délibérations, le conseil municipal accepte la proposition de la SCREG et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à ce projet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait un point concernant le mur de l'église, il est rappelé que le cabinet VERDI a la compétence concernant ces travaux, avec son accord l'entreprise REVERSEZ travaille sur le projet du mur de l'église, un rendez-vous est d'ailleurs prévu le 30 mai prochain.

Sont à l'étude la réfection du mur, des marches et la pose de barrières à l'identiques et un assainissement en amont.

2/ Questions diverses

*** Etude diagnostic du réseau d'eau**

Il est rappelé qu'une étude est en cours concernant un diagnostic de notre réseau d'eau ainsi que le fonctionnement de notre service ; des réunions sont donc à venir.

Ces dernières années, les taux de nitrates ont augmenté et l'Agence Régionale de la Santé nous a demandé de nous mettre en conformité, c'est pourquoi, une demande dérogation va être déposée afin que l'on puisse continuer à exploiter la station. Celle-ci étant située en zone prioritaire, l'Etat finance une étude afin de savoir d'où viennent les nitrates.

*** Amortissement**

Monsieur le Maire énonce que les travaux de voirie 2015 ainsi que la subvention versée par la commune au budget eau pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau doivent être amortis.

Il est proposé d'amortir les travaux de voirie sur 30 ans et la subvention sur 50 ans.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Les vœux du maire ...

Histoire de perpétuer cette nouvelle occasion de rassembler la population, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont rassemblé environ 80 Briois.



Cela a permis de faire le point sur les investissements réalisés par la commune en 2015 et ceux qui seront à discuter et réaliser en 2016.

La manifestation s'est poursuivie autour d'un pot de l'amitié.

Le Maire, Claude Jean, était entouré à cette occasion de ses deux adjoints ainsi que de ses invités M. Bouteleux représentant de la commune d'Estrées-Mons, M. Défossé, Maire de Villers-Carbonnel), M. François (Président de la communauté de communes) et M. Linéate (ex conseiller régional).

Accessibilité Ecoles Mairie Logement



SCREG NORD PICARDIE

E2C Auterives

Entreprise générale de bâtiment

Après 2 années d'études et de montages de dossiers (DDTM, Préfecture, CAUE, etc.), ponctuées par un report l'été dernier faute de garantie de bon achèvement, les travaux ont été lancés le 18 Juin dernier.

La Société SCREG de Ham (Colas) a été retenue par appels d'offres et ce sont les Ets Auterives de Ham qui se chargent de l'exécution.

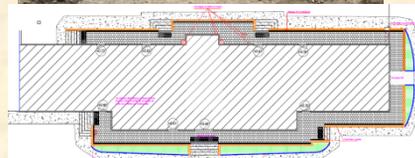
5 phases bien distinctes dans le déroulement, avec un démarrage côté Mairie puis Ecoles

3- Elévation des plateformes d'accès

1- Implantations



2- Fondations



Accessibilité Ecoles Mairie Logement

4/- Réalisation des cheminements PMR (1), confection des escaliers et habillage des murs

un coup de chapeau au patron Mr Panico et à ses ouvriers qui ont eu à cœur de bien faire



5/- Des Gardes corps, un nouveau portail accompagné d'un portillon, seront posés à la rentrée par la Société « Les Forges du Hainaut ».

Premiers aperçus de la façade et d'une des 2 rampes d'accès PMR (1).
Tant des Briois passants par là, que des extérieurs se baladant ou louant la salle, nous on gratifiés de « **C'est bien plus beau qu'avant !** »
« **Quel coup de jeune !** »

Il reste encore du travail mais la rentrée au 1/09 se déroulera dans de bonnes conditions



Merci à Mme Couturier, qui a du subir ces travaux tout l'été, pour sa patience et sa compréhension et aussi au voisinage.

Rénovation des Trottoirs

Phase Rue de St Christ et Entrées Charretières

L'ensemble de la Rue de St Christ sera revue sur 2016 à l'identique de la Ruelle et du début de la Rue de Mesnil (enduit monocouche rouge).

Les entrées charretières des riverains seront traitées en enrobé ainsi que les écoulements d'eaux pluviales remplacés par des caniveaux durables.

Cette réalisation sera dupliquée aux autres rues de la commune sur les années à venir vu la qualité des travaux



Le parking et ses caniveaux seront rénovés par la CCHS courant du dernier trimestre



Mr Pichard en charge des travaux



Entrées Charretières de la D1029



La Rue du Gastillon verra aussi ses bordures revues, sur une partie, par la CCHS. La commune se chargera d'améliorer les écoulements d'eaux pluviales à certains endroits.

Avez-vous remarqué ce qui a disparu à l'angle de la Rue de Mesnil ...
(ce trottoir sera réaménagé par la suite)



Eclairage Public : la 2^{ème} phase s'est déroulée comme prévue sur le 1^{er} trimestre avec des améliorations notables dans toutes les rues.



Les piétons passeront désormais les pieds au sec



Entrée de Village



Cette verrue sera définitivement supprimée par un busage accompagné d'un aménagement paysager : demande de travaux votée et transmise à la CCHS qui a passé prioritairement notre dossier. L'appel d'offres est en cours, en espérant une réalisation fin 2016 !



Site Cinéraire



Les travaux d'aménagements paysagers sont terminés



Et aussi.....



- **Le mur de l'église** n'est pas oublié, bien au contraire, une proposition de travaux va être soumise par le Cabinet Verdi à la Communauté de Communes (qui l'a mandaté car c'est elle qui est responsable de cet ouvrage).

- **Les trottoirs de la D1029** ; un relevé topographique a été effectué courant Mai qui servira de base aux réflexions.

Il faut parfois saisir les opportunités !

La fermeture de la D1029 nous a permis de rénover nos passages piétons qui en avaient bien besoin. Le marquage Rue de Mesnil ayant également souffert sera refait, et ce intégralement à la charge du Conseil Départemental



Ce nouveau passage a été créé pour se rendre à la boulangerie



Collecte des déchets verts

Au vu de cette photo nous pouvons comprendre que la situation est devenue délicate pour les riverains, avec un site arrivé à saturation et surtout ne contenant pas que des déchets verts malheureusement.

Soit nous supprimons ce service comme dans les communes alentours. N'oublions pas la déchetterie certains d'entre vous ont ce réflexe et nous les en remercions.



Quelles solutions ?



Soit nous faisons appel à une société privée afin de mettre en place une benne de collecte avec les services d'un professionnel chargé du recyclage (donc un coût) dans un autre endroit, clos, privé, **avec des règles de collecte strictes et redéfinies.**

Une décision, sur la base de ces 2 hypothèses, sera discutée et votée au Conseil Municipal de rentrée tout en sachant qu'il conviendra, dans un second temps, de nettoyer la zone pour la reconquérir en un espace vert.

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Amiens, le 2 juin 2016

MONSIEUR LE MAIRE
BRIE
MAIRIE

80200 BRIE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

BRIE

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00077672		Prélevé le : lundi 23 mai 2016 à 15h20
Unité de gestion		0083	BRIE	par : VINCENT DELATTRE - LDAR
Installation	TTP	001822	BRIE TTP	Type visite : P1
Point de surveillance	P	0000002867	LOCAL CAPTAGE	
Localisation exacte			ROBINET DE REFOULEMENT	
Commune			BRIE	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12 °C				25,00
----------------------	-------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	<0,05 mg/LCl2				
Chlore total	<0,05 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHE DE L' AISNE, BELLEU 0203
Type de l'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00077790 Référence laboratoire : H_CS16.1230.1

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Hydrogénocarbonates	311 mg/L				
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	25,5 °f				
Titre hydrotimétrique	35,3 °f				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MINERALISATION					
Chlorures	31,9 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	725 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	18,4 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,85 mg/L C				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	59,4 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,10		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	155 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00077672)

Eau destinée à la consommation humaine non conforme aux normes en vigueur, en raison du dépassement de la limite de qualité fixée à 50 mg/l, par la concentration des nitrates. Par ailleurs, en raison des concentrations en nitrates à la limite de qualité détectées à la ressource, la consommation de l'eau est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.

Pour le Directeur Général
L'Ingénieur du Génie Sanitaire



Jérôme Veyret

BRIE ... UN VILLAGE FLEURI !



Brie est un village particulièrement fleuri. A chaque saisons estivales, son équipe municipale ne cesse d'embellir la commune de fleurs.



Dans toutes les rues, un assortiment de couleurs embellit le village.



Un entretien régulier pour notre employé communal.



Même le cimetière prend des couleurs.



Réderie ...



C'est sous un très beau ciel bleu et avec un soleil radieux que s'est déroulée la 31^{ème} édition de la traditionnelle rèdeerie de Brie.

Une cinquantaine d'exposants ont répondu présents à la manifestation qui s'est déroulée le dimanche 1^{er} mai dernier. Cette dernière était organisée par le comité des fêtes.



En plus de son exposition habituelle de moteurs, Thierry Troisvallet a présenté des reconstitutions miniatures à l'échelle 1/10^{ème} d'engins agricoles de 1910-1950 confectionnées il y a une petite trentaine d'années par son père René Troisvallet, lui-même fabriquant de machines agricoles.



Ils font revivre les moteurs d'antan

Thierry et Valentin Troisvallet se passionnent pour les moteurs fixes. Ils restaurent ces appareils qui alimentaient autrefois des machines. Une histoire de famille qui remonte à loin.

Le trésor est à l'abri dans le garage de la maison familiale. Ici dorment vingt moteurs fixes, dont certains peuvent s'éveiller si vous le demandez poliment.

Un moteur fixe ou stationnaire, qu'est-ce donc ? « C'est un moteur auxiliaire, un peu comme un groupe électrogène, explique Valentin Troisvallet. Il pouvait prendre le relais pour alimenter toutes sortes de machines : un moulin à farine, une pompe à eau, un pétrin, un banc de scie... Ils ont servi juste après la guerre, lorsqu'il y a eu des problèmes d'électricité. »

« Tout petit, j'ai vécu dans le bruit de ces moteurs »

J'ai vécu dans Valentin en connaît un rayon sur le sujet ; il tient cette passion de son père, Thierry, à l'origine de cette collection. « Mon père, René, était constructeur de machines agricoles à Corbie, dans les années 1950, explique Thierry Troisvallet. Tout petit, j'ai vécu dans le bruit de ces moteurs ; je voyais le mécanicien qui les démontrait puis les remontait. Rien que pour le plaisir du bruit, j'ai eu envie de faire ma propre collection. »

Une première occasion s'est présentée il y a une trentaine d'années, lorsque René Troisvallet, s'est retrouvé à l'aube de sa retraite.

Il a cédé son matériel à des musées ; son fils jeune marié, n'avait pas encore la tête à ça. « Avec des travaux à réaliser à la maison... »

Jusqu'au jour où il acquiert quelques uns ces fameux moteurs en



Trois générations réunies autour d'une même passion pour les moteurs stationnaires.

font ou en bronze avec « refroidissement par eau ou par air. » De belles pièces qui accusent de 80 à 200 kilos à la pesée. Thierry Troisvallet a pensé à tout. Pour transporter ces mécanismes, il les a montés sur châssis. « Je peux exposer pour des comités des fêtes, mais les personnes intéressées peuvent aussi passer à mon domicile si elles souhaitent voir ma collection », indique celui qui travaille pour la

mairie de Brie.

Parmi la vingtaine de pièces rangées dans le garage, toutes des monocylindres à essence, l'une d'elle appartient à son fils, Valentin.

Il y a un an, il a remonté le temps pour acquérir une des machines les plus anciennes sur le marché, un moteur de 1920. « Je voulais participer à une sorte d'héritage familial, sourit-il, mais nous ne nous limitons pas aux

moteurs, nous collectionnons aussi des burettes d'huile, des bidons d'huile d'époque. » Autant d'objets soigneusement disposés sur les poutres ou les étagères du garage.

Comme toute collection qui se respecte, celle des Troisvallet, père et fils, est sans fin. « Je traîne sur les réseaux et dès qu'un moteur me plaît, je l'achète, explique Thierry. Parfois, je tombe sur des épaves alors je m'en sors

« Rien que pour le plaisir du bruit, j'ai eu envie de faire ma propre collection »

Thierry Troisvallet, propriétaire de 20 moteurs fixes

pour 50 à 150 euros, selon le modèle. Pour les réparer, j'ai les souvenirs de l'ouvrier qui travaillait chez mon père et je cherche dans des livres. »

Du mal à dénicher de nouveaux exemplaires

S'il se limite à un rayon d'une trentaine de kilomètres et exclut internet pour ses achats, notre collectionneur peine à dénicher des exemplaires. Ce qui n'étonne pas Valentin : « On a arrêté d'utiliser ces moteurs dans les années 1960 pour passer à des moteurs en aluminium, ça devenait trop dangereux au niveau des normes de sécurité. »

Grâce à ces passionnés, ces vieilles machines ne tombent pas dans l'oubli et la relève est assurée : le petit Paul, deux ans et demi, se montre déjà intéressé par la belle mécanique.

JULIEN GRIS

Thierry et Valentin Troisvallet exposent à la réderie d'Épénancourt, le 21 août. Pour voir les moteurs à domicile, téléphonez au 03 22 83 03 05 après 17 heures. Le son d'un moteur fixe est à écouter sur www.courrier-picard.fr

Commémoration du 8 mai ...

Pour la seconde année consécutive, une vingtaine de Briois se sont réunis dimanche 8 mai dernier pour procéder à la commémoration du 8 Mai 1945.

La manifestation a commencé par la lecture de de la lettre du Secrétaire d'Etat adressée aux Communes



Des compositions florales ont été déposées au monument aux morts ainsi qu'au cimetière. Les aménagements définitifs de l'espace cinéraire ont été dévoilés



C'est autour d'un pot de l'amitié que s'est clôturée cette parenthèse du Souvenir.



La Mémoire...

Oui ce mot a pris tout son sens dans notre village suite à la proposition de Francis Hélaïne, Conseiller Municipal et comme beaucoup le savent, passionné de la 1^{er} Guerre, une plaque a été installée sur la tombe de ce soldat de Brie, Mort pour la France. Il risquait l'oubli avec une modeste gravure difficile à déchiffrer.



D'autres initiatives suivront, nous le souhaitons, afin de perpétuer ce « Devoir de Mémoire » auquel chacun de nous doit être attaché en souvenir des habitants de Brie qui ont su donner de leur vie pour notre liberté et notre avenir.

En ces temps douloureux, ce geste prend tout son sens et permet de réaliser que des hommes et des femmes ont su donner et laisser pour notre pays et ses valeurs.

PECHE A LA TRUITE

Le comité des fêtes a organisé une journée pêche à la truite à Saint Christ Briost le samedi 11 juin 2016.

*Tout la matinée la vingtaine de participants était à l'œuvre pour remplir sa bouchée ; plus de 100 truites ont été pêchées et partagées équitablement entre les pêcheurs .
La palme revient à Daniel suivi de Denis*



Un apéritif a clôturé cette matinée avant de se retrouver au restaurant Le Vivier d'Omignon afin de partager un repas convivial avec une participation du comité des fêtes.

L'après midi était libre.

13 et 14 juillet 2016



Le 13 juillet, 120 personnes étaient réunies autour d'un cochon grillé et de savoureuses pommes de terre au beurre d'escargot



Puis, défilé aux lanternes dans les rues de Brie



La soirée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur avec un bal populaire



Le 14 juillet, place aux jeux traditionnels. L'après-midi s'est terminée par le pot de l'amitié et la tombola.



HORAIRES DE TONTE ET INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'HYGIENE ET L'ENVIRONNEMENT



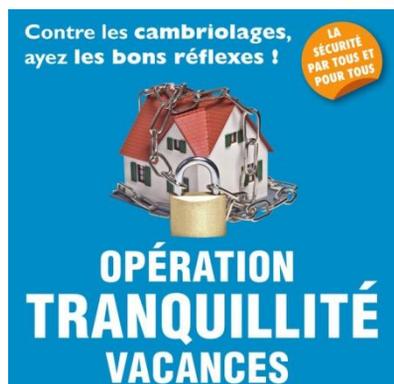
Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon , tronçonneuses , perceuses etc ... ne peuvent être effectués que (*par arrêté préfectoral du 20 Juin 2005*) :

Les jours ouvrables de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**

Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**

Les feux dits " de jardins " sont interdits



PERMANENCE MAIRIE
HORAIRES D'ETE (Juillet – Août)
Les Lundis 10h30 – 12h
Fermeture estivale du 1^{er} au 20 Aout
et du 29 Aout au 3 Septembre

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Gendarmerie pour leur signaler vos dates de départ



03 22 84 17 57

ou



mairie.brie@laposte.net



Le compostage de A à Z

Extrait de la fiche du SMITOM



Le compostage consiste à décomposer la matière organique par l'action de l'air, des bactéries et organismes vivants du sol, pour la transformer en humus. Les déchets organiques représentent environ 30 % de nos poubelles. Le compostage est un moyen important pour réduire notre production de déchets. Vous obtiendrez en plus un engrais efficace, naturel et gratuit.



Que composter?

Déchets de cuisine : Fruits et légumes abimés, épluchures, sachets de thé et tisanes, pain rassis, pâtes, riz, marc de café, coquilles d'œuf écrasées. En quantité plus réduite, restes d'assiette (hors viande et poisson), croûtes de fromage.

Déchets de maison : Bouquets de fleurs fanées, plantes d'intérieur, cheveux, poils, plumes, cendres de bois refroidies, sciures, fleurs séchées, vieille terre de pots. En quantité plus réduite, essuie-tout et mouchoirs en papier.

Déchets de jardin : Mauvaises herbes non grainées, tailles de haies broyées, écorces, feuilles mortes, paille, foin. En quantité plus réduite, tonte de pelouse, tailles d'arbres (non broyées).

Déchets proscrits : Huiles, mégots de cigarette, excréments, métaux, plastiques, verre, gravats, os, viande, pansements, plantes malades ou traitées, papier imprimé en couleur ou plastifié.

Les techniques

Un composteur fonctionnant correctement a peu d'odeur. Privilégiez un emplacement à l'abri du vent et légèrement ombragé. Le compost en tas est idéal pour ceux qui ont de la place et ne demande que peu de temps pour s'en occuper. Le compost en bac demande un peu plus de temps, mais nécessite moins de place.

Les règles d'or

- ◆ Diversifiez le mélange humide/sec, fin/grossier et matières azotées/matières carbonées.
- ◆ Humidifiez pour éviter l'assèchement.
- ◆ Fragmentez, divisez, les éléments incorporés dans le composteur doivent être découpés en petits morceaux.
- ◆ Aérez, la microfaune qui décompose le compost doit respirer. Sans oxygène le mélange va pourrir.

Si je veux un composteur?
Appelez le 03.22.84.27.51

400L en plastique : 15 €
1 000L en bois (1m sur 1m) : 25 €





**Banquet des aînés :
Dimanche 9 Octobre 2016**

11 Novembre 2016



**Commémoration au Monument aux Morts
Exposition sur la Grande Guerre**



(encore plus importante que l'édition 2014 ... et sur plusieurs jours...)

**Beaujolais Nouveau
Le 17 Novembre 2016**



**Noël de la Commune
Dimanche 11 Décembre 2016**



Elections



Présidentielles 2017 :

**1^{er} tour le 23 Avril,
2^{ème} tour le 7 Mai**

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

CANTON DE PERONNE

COMMUNE DE BRIE



« **Le Repas des Aînés** »

Perpétuons cette tradition dans notre Village

Si vous avez plus de 65 ans,
le Conseil Municipal a le plaisir de vous inviter,

Dimanche 9 Octobre 2016 à la Salle des Fêtes à 12h00

Votre conjoint de moins de 65 ans est bien entendu gracieusement invité
à se joindre à nous

**Coupon qui sera distribué dans vos boîtes sous peu à retourner
IMPERATIVEMENT avant le 24 Septembre 2016 en Mairie ou chez Mr Mme Jean**

Je participe au **repas offert** :

NOM :Prénom :

Adresse :

Je ne participe pas.

Je souhaite que l'on vienne me chercher

Je souhaite venir avec mon conjoint de moins de 65 ans (**repas offert**)